Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 2018

Artikel: La suppresion du secret bancaire vaut bien une amnistie fiscale : faut-il

faire une concession sur le principe pour éviter le maintien du secret

bancaire en votation? Un point de vue

Autor: Erard, Lucien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014216

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La suppression du secret bancaire vaut bien une amnistie fiscale

Faut-il faire une concession sur le principe pour éviter le maintien du secret bancaire en votation? Un point de vue

Lucien Erard - 07 December 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24888

Pourra-t-on continuer de refuser au fisc helvétique les informations qu'il va devoir transmettre à ses partenaires étrangers? Formellement, l'échange automatique d'informations, toujours en cours de négociation au niveau international, n'oblige pas la Suisse à lever le secret bancaire pour ses propres ressortissants.

Pourtant le Conseil fédéral a déjà proposé d'autoriser le fisc à s'adresser directement aux banques puis a promptement renoncé à ce délicat projet, pour l'instant du moins.

En réalité, il n'y a pas seulement la pression du G20 en faveur de l'échange automatique d'informations, auquel les banques semblent se rallier (DP 2011). S'y ajoutent en effet les nouvelles dispositions du Groupe d'action financière (Gafi): la fraude fiscale devient une infraction préalable au blanchiment d'argent. Serait donc pénalement punissable celui qui aurait contribué au recyclage de montants non déclarés au fisc. La menace ne concernerait plus seulement les banques, mais aussi tous les gérants de fortune, les avocats, les notaires, les promoteurs immobiliers, etc. Or la plupart d'entre eux ne seront pas en

mesure de vérifier par euxmêmes la provenance des fonds sous gestion. Pour établir cette origine, ils dépendront d'administrations fiscales ayant elles-mêmes accès aux informations d'autorités étrangères, mais également d'institutions helvétiques, banques en tête.

Les temps du secret bancaire et de l'évasion fiscale sont donc comptés. Les détenteurs de fortune et de revenus non déclarés devront passer à la caisse.

Si, comme le ressasse la droite de ce pays, les contribuables suisses sont fondamentalement. honnêtes et les fraudeurs donc rares, le fisc aurait bien raison de chercher à encaisser enfin les impôts non payés dans le passé, assortis des amendes prévues. Après tout, le contrôle des attestations bancaires par le fisc correspond à celui des certificats que le salarié et le rentier, a priori honnêtes eux aussi, doivent livrer chaque année - quand l'employeur, l'AVS ou la caisse de pensions ne l'expédient pas directement à l'administration des contributions concernée.

Dans la réalité, la mécanique de recouvrement des impôts ne fonctionne pas toujours sans accroc. Il y a d'abord les nombreuses professions et activités indépendantes propices à l'évasion fiscale. Il y a aussi les héritages pas du tout ou pas entièrement déclarés, les placements, les plus-values immobilières et probablement beaucoup de très petites sommes, de comptes postaux ou bancaires non déclarés.

Au total, cela fait beaucoup de citoyennes et de citoyens qui se sentent concernés, soit à titre personnel, soit pour des membres de leur famille ou pour des amis. Or les mêmes risquent de devoir se prononcer sur l'échange automatique d'informations et la levée du secret bancaire. Pour qu'ils approuvent la suppression du sacro-saint secret, ne faut-il pas leur offrir une amnistie fiscale?

La question reste ouverte. Les banquiers suisses réclament la transparence de la part des pays de leurs clients dont ils ont trahi la confiance. C'était d'ailleurs une des raisons d'être de Rubik. Ils l'exigeront de leurs clients suisses auxquels ils avaient pourtant promis le secret.

Il est certes injuste de passer l'éponge sur l'évasion fiscale et de ne pas encaisser les impôts dus pour un certain nombre d'années au moins. Celui ou celle qui paie scrupuleusement ses impôts ne le comprendrait pas. Des amnisties à intervalles réguliers encouragent le fraudeur qui peut spéculer sur l'autorisation d'un futur blanchiment – sauf s'il s'agit de régler le passé avant de prendre les mesures qui devraient empêcher les récidives.

Dans les débats qui vont s'ouvrir, la droite voudra ménager ceux qui ont triché au nom de la protection de la sphère privée. Pour éviter que le peuple refuse la levée du secret bancaire, il faudra se garder, à gauche notamment, d'une attitude trop dogmatique ou revancharde. Des concessions pourraient être faites pour les petits montants et les héritages. Il faudra se rappeler aussi que les Suissesses et les Suisses, dans les urnes, rechignent souvent à s'en prendre aux plus favorisés et n'aiment pas que l'Etat prélève une trop forte proportion de l'argent qu'ils jugent durement gagné, même par un tricheur.

## Un couple de documentaristes suisses au sommet de leur art

Le dernier film de Frédéric Gonseth et Catherine Azad va sortir sur les écrans le 18 décembre

Pierre Jeanneret - 08 December 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24892

Depuis 1966, avec un courtmétrage sur Ramuz, le Vaudois Frédéric Gonseth initie une œuvre cinématographique aujourd'hui riche de plus de trente films. Une œuvre menée le plus souvent en collaboration avec sa compagne Catherine Azad, en particulier pour sa partie musicale.

De cette riche filmographie, nous ne mentionnerons que quelques titres. Plusieurs d'entre eux sont consacrés à l'Europe de l'Est (Catherine Azad est d'origine russe): ainsi L'Ukraine à petits pas (1992) ou le récent Botiza (2011), superbe évocation d'un village roumain où modernité et tradition se confrontent. Le couple de cinéastes s'est aussi intéressé aux artistes, avec par exemple Walter raconte Mafli (2009).

Dans un registre plus grave,

citons le bouleversant Mission en enfer (2003), consacré à la trop fameuse mission conduite par le colonel philo-nazi Eugen Bircher sur le front de l'Est, mais dont les participants étaient souvent des personnes généreuses, sans doute un peu naïves et de ce fait abusées. Frédéric Gonseth y fait preuve de l'une de ses grandes qualités: l'objectivité historique et le refus de tout juger en noir et blanc. Une qualité que l'on n'attendrait pas nécessairement de celui qui fut le rédacteur en chef de La Brèche, l'organe de la Ligue marxiste révolutionnaire...

Il s'est fait remarquer aussi par Citadelle humanitaire (2008), qui relate l'action sur le terrain d'une personnalité du CICR très, voire trop, indépendante d'esprit. Il s'est investi dans deux vastes projets: Archimob ou Archives de la Mobilisation,

qui a recueilli les témoignages de 555 témoins de la deuxième guerre mondiale en Suisse, et Humem, autre collection d'histoire orale consacrée aux acteurs des organisations humanitaires.

En dehors de son travail personnel de production et de tournage, Gonseth est actif dans les milieux du film, notamment comme cofondateur de la Fondation vaudoise pour le cinéma. Depuis quelques années, il passe alternativement de l'objectif de la caméra au pinceau et a présenté dans une veine figurative dépouillée plusieurs expositions de peintures, qui témoignent d'un véritable talent. Lequel était déjà perceptible dans les superbes cadrages de ses films.

Leur dernier documentaire constitue un retour à la fois au